

L'AVISÉ SYNDICAL



Traité européen

Quatre organisations syndicales réaffirment leur opposition au texte !

Les organisations CGT, FSU, Solidaires et UNEF réaffirment ensemble leur opposition à la ratification du Traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance qu'elles jugent économiquement inefficace et socialement injuste.

Si ce Traité devait être ratifié, il institutionnaliserait de fait l'austérité et enfoncerait les Etats dans une crise durable. Ce Traité pèserait de manière négative sur leurs politiques et leurs programmations budgétaires. Il aurait des conséquences lourdes sur l'emploi, le pouvoir d'achat, les services publics... pour l'ensemble des salariés, des jeunes, des retraités et privés d'emploi, et particulièrement pour les femmes.

Le Traité continuerait et accentuerait la logique des indicateurs absurdes hérités du Pacte de stabilité et de croissance de 1997 (limitation à 3% du déficit et 60% de la dette) sans tenir compte des cycles économiques et de la crise actuelle.

L'austérité n'est pas la solution face à la crise. Il faut sortir de la logique de réduction des dépenses publiques et trouver de nouvelles recettes pour des investissements productifs et socialement utiles. L'alternative à ce TSCG repose donc notamment sur la redistribution des richesses et une réforme fiscale d'ampleur.

A l'opposé de ce Traité, l'Europe a besoin d'une nouvelle politique économique et sociale, créatrice d'emplois de qualité et favorisant le pouvoir d'achat. Une Europe fondée sur la démocratie, les solidarités, la justice sociale et le souci de la transition écologique.

Aucun débat démocratique n'a eu lieu avec les citoyens.

Les organisations CGT, FSU, Solidaires, UNEF demandent aux parlementaires de ne pas voter ce Traité...

Site web : <http://www.cgtvaleo63.fr>

Dailymotion : http://www.dailymotion.com/CGT_VALEO

Youtube : <http://www.youtube.com/user/CGTVALEO63>

Forum : <http://cgt-valeo-issoire.superforum.fr>

Mail : cgt.valeo.issoire@orange.fr

Tel : 04.73.89.80.09

Journal d'information à tendance satyrique

Destiné aux salariés du site de Valeo Issoire

Édité et imprimé par la CGT Valeo Issoire le 26/09/2012

SOMMAIRE

- Page n°1 : Traité Européen
- Page n°2 : Négo UIMM
- Page n°3 : Négo UIMM
- Page n°4 : Actualités site



Syndicat CGT de la métallurgie Auvergne

Réunion paritaire de négociation des conventions collectives de la métallurgie de l'Auvergne (2^{ème} et dernière réunion)

Dans le cadre de la Régionalisation des chambres patronales (mis en place il y a 1 an), les conventions collectives métallurgie de l'Allier, du Puy de Dôme et de Thiers sont désormais négociées simultanément.

Ces négociations sont importantes, puisqu'elles déterminent la valeur du TEGA (Taux Effectif Garantie Annuel = grille des salaires) et du RMH (Rémunération Minimale Hiérarchique, permettant de calculer la prime d'ancienneté). Le TEGA est d'autant plus critique que nombre de petites entreprises de la métallurgie ne disposent pas de leur propre grille de salaires. La convention collective métallurgie Auvergne sert donc de référence à ces entreprises.

		Base mensuelle brut (TEGA/12)									
Niv. Ech.	Coeff	UIMM 2011	UIMM 2012 (1ère proposition)	UIMM 2012 (2ème proposition)	UIMM 2012 (3ème proposition)	UIMM 2012 (4ème proposition)	CGT 2012	FO 2012 (1ère proposition)	FO 2012 (2ème proposition)	CFDT 2012	CFE-CGC 2012
I-1	140	1371	1412	1412	1412	1412	1700	1429	1429	1422	1412
I-2	145	1379	1412	1412	1412	1416	1730	1433	1433	1432	1420
I-3	155	1387	1412	1420	1420	1420	1760	1441	1441	1442	1429
II-1	170	1396	1420	1429	1429	1429	1842	1450	1450	1452	1437
II-2	180	1404	1429	1437	1437	1437	1872	1460	1460	1462	1445
II-3	190	1412	1437	1445	1445	1445	1902	1470	1470	1472	1454
III-1	215	1448	1476	1479	1480	1480	1983	1490	1493	1492	1489
III-2	225	1500	1529	1532	1533	1533	2013	1544	1547	1545	1542
III-3	240	1581	1611	1614	1616	1616	2043	1625	1630	1628	1622
IV-1	255	1658	1689	1692	1694	1694	2125	1688	1709	1707	1713
IV-2	270	1743	1776	1779	1781	1781	2175	1775	1797	1795	1808
IV-3	285	1836	1871	1875	1876	1876	2225	1872	1893	1891	1902
V-1	305	1968	2005	2009	2011	2011	2408	1996	2029	2027	2050
V-2	335	2152	2193	2197	2199	2199	2558	2183	2219	2216	2275
V-3	365	2372	2417	2421	2424	2424	2708	2406	2446	2443	2467
V-3	395	2537	2585	2591	2593	2596	2858	2574	2616	2613	2683
Valeur du pt		4,75 €	/	/	/	4,80 €	5,57 €	5 €	5 €	5 €	5 €

Réunion paritaire de négociation des conventions collectives de la métallurgie de l'Auvergne (2^{ème} et dernière réunion)

Tout au long de ces négociations, la CGT a porté l'idée que tous les coefficients devaient avoir leur propre salaire d'accueil. Ceci afin de respecter la hiérarchie des salaires. Il était donc inacceptable que les niveaux I-1 et I-2 disposent du même minimum conventionnel ! Au cours de cette deuxième réunion de négociation, la délégation patronale nous a présenté 2 nouvelles propositions.

Pour la dernière, le message était très clair : « Cette fois-ci, c'est à prendre ou à laisser ! Il n'y a plus rien à négocier ».

Au terme de cette deuxième et dernière réunion de négociation, l'UIMM dévoile enfin sa valeur du point pour le RMH : 4,80 € !

Cette valeur est à comparer aux 4,75 € déjà existants des conventions collectives Allier et Puy de Dôme, mais aussi aux 4,79 € de Thiers (+ 0,01 €) ! De plus, toujours pour Thiers, comme le niveau I-1 dispose d'une valeur de 5,57 €, le niveau I-2 d'une valeur de 5,42 € et le niveau I-3 d'une valeur de 5,17 €, cela se traduit par une absence d'augmentation de la valeur de point pour ces salariés !

Cet état de fait ne semble déranger personne en dehors de la CGT ! D'ailleurs, toutes les propositions de RMH des organisations syndicales étaient inférieures au 5,57 € de Thiers ! Toutes ? Sauf celle de la CGT ! ...

Le principe de régionalisation mis en place par les chambres patronales elles mêmes, semble avoir ses limites ! A l'UIMM, on régionalise uniquement quand cela arrange ! Il s'agit bien là de négociations au rabais, ou l'on tire les propositions vers le bas !

Toutes les organisations syndicales réunies autour de cette table doivent mesurer l'ampleur et l'importance de ces négociations, ainsi que les déceptions et conséquences qui découleraient de la signature d'une convention collective au rabais. La CGT se veut avant tout force de propositions et d'avancées sociales.

En aucun cas, nous ne « braderons » cette formidable occasion d'améliorer la situation des salariés dans tous les domaines :



Conditions d'emploi,
Conditions salariales,
Conditions de travail,
Couverture sociale...

Tour de table des différentes organisations syndicales :

- CGC ⇒ signe l'accord,
- FO ⇒ signe l'accord,
- CFTC ⇒ signe l'accord (sans jamais avoir été présente aux négociations !),
- CGT ⇒ ne signe pas l'accord,
- CFDT ⇒ ne signe pas l'accord.

ACTUALITÉS SITE

COND R56 :

Le problème concerne les efforts appliqués sur la mise en place de capuchon en plastique (plus de 60 newtons au lieu de 20 préconisés). En attendant des modifications significatives, La CGT préconise à chaque salarié travaillant sur ce type de produit de faire constaté leurs douleurs auprès de l'infirmierie...

FB 22 :

Après avoir noté les alertes QRAP sécurité et pris acte des nombreuses doléances qui ont été faites par les opératrices travaillant sur cette machine, depuis quelques semaines, nous avons demandé l'ouverture d'un chantier afin d'améliorer ce qui peu encore l'être, autant vous dire que la marge de manœuvre est faible ! Cependant les membres de la CGT au CHSCT s'inscrive pleinement dans ce chantier et mobilise toute leurs attentions et sont force de propositions.

Nos propositions en l'état sont les suivantes :

- ★ Automatiser la dépose de l'adaptateur à l'aide d'un bol de distribution sur le tapis,
- ★ Revoir l'implantation des holder blanc voir une reprise de ceux-ci en automatique ou en manu,
- ★ Déplacer le chemin de câble qui gêne pendant la posture assise,
- ★ Modifier l'emplacement de l'écran de supervision qui n'est pas dans le champ visuel,
- ★ Automatisation d'un dynamique pour l'appro et l'opératrice...

En attendant de voir nos revendications aboutir, il nous a semblé raisonnable d'alerter notre employeur sur l'état de santé des opératrices en lui signifiant sa responsabilité afin qu'il garantisse la santé physique et mentale des salariés...

NEWS BBI CLIC :

En utilisant la grille Valeo de cotation ergonomique, il subsiste plus de 50 points rouges et plus de 90 points orange sur ce nouveau poste ! Pour la CGT, ces 53 points rouges sont de trop. Notre cible est zéro point rouge, zéro point orange. Valeo doit tout mettre en oeuvre pour arriver à cet objectif qui est le seul moyen sur le long terme d'éviter d'altérer la santé des salariés...

Poste Holder double :

Suite à l'antipathie qu'à suscité ce poste et après avoir rencontré pas mal d'utilisateurs déçus, nous avons proposé au responsable maintenance de simuler et maquetter un approvisionnement en frontale pour trouver une gestuelle moins contraignante que la prise en latérale ou en rétro-pulsion du produit...

AFFAIRES À SUIVRE...

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION CGT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Age : _____ Courriel : _____ @ _____

Bulletin à remettre à un militant CGT de l'usine...